

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE 29 septembre 2025	
DATE DE CONVOCATION 22 septembre 2025	
DATE D’AFFICHAGE 1 ^{er} octobre 2025	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	19
PROCURATION(S)	13
VOTANTS	32
QUORUM	17
Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité	
Certifiée conforme et exécutoire. Notifiée aux intéressés.	
Le Maire	

Le **VINGT-NEUF SEPTEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. JAMET, COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GASSA.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, BATAILLE, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM MARC, GODEFROY, GUILLON, SABIRI et Mmes BENAMARA, DORDAIN, LOUBASSOU, DEBOISSY, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. AÏT BABA, M. GODEFROY à M. COQUELET, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. SABIRI à M. GHOUL, Mme BENAMARA à M. AVOLLÉ, Mme DORDAIN à Mme ALTUNTAS, LOUBASSOU à M. JAMET, Mme DEBOISSY à Mme DUVALLET, Mme TERNISIEN à M. LEGO, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à M. NDIAYE, Mme VINCENT à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. BALUT.

M. Ousmane N'DIAYE
est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, TEINTURIER et Mmes ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, JÉGU, ZAPPIA, CAMPISI.

Délibération N°01

TOPONYMIE - DÉNOMINATION DU PARVIS DE L'ÉGLISE DE LA FRATERNITÉ

M. le Maire expose au Conseil municipal,

Le Père Jean-François Berjonneau a marqué profondément la vie de Val-de-Reuil et de bien d'autres communautés.

Né le 24 juin 1944 à La Saussaye, il a été ordonné prêtre en 1971 et, depuis lors, n'a cessé de mettre son ministère au service des autres, en particulier des plus fragiles.

Après avoir exercé de nombreuses responsabilités dans le diocèse d'Évreux et au niveau national, notamment comme responsable de la pastorale des migrants, il est revenu dans notre département pour devenir curé de Val-de-Reuil en 1999.

Beaucoup se souviennent de son écoute attentive, de sa simplicité et de sa disponibilité.

Le Père Berjonneau a également accompagné les détenus, d'abord au centre de détention de Val-de-Reuil puis à la maison d'arrêt d'Évreux, toujours avec la conviction que la dignité et l'espérance doivent être préservées pour chacun.

Accusé de réception en préfecture
02-7-212703-2025-09-DE-25-01-01-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception en préfecture : 30/09/2025

Tout au long de sa vie, il a porté haut les valeurs de fraternité et de dialogue. Engagé dans le rapprochement entre religions, prédicateur de retraites spirituelles, fondateur du Carrefour des cités, il avait le don de créer des ponts et de rassembler. Il était une passerelle entre l'église et la République.

À Val-de-Reuil, en 2008, il avait fondé le collectif « vivre ensemble ». Dans notre Ville où 75 nationalités, quelle que soit leur identité ou leur confession religieuse, cohabitent, il avait initié le repas partage. Il était d'ailleurs présent à la dernière édition, le 28 juin dernier.

En 2021, il a célébré ses cinquante ans de sacerdoce, avant de poursuivre encore son chemin de prêtre auprès des paroisses et dans de nouvelles missions.

Son décès brutal, le 4 août 2025, a profondément touché tous ceux qui l'ont connu.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de saluer la mémoire de cet homme de foi, de dialogue et de solidarité, de reconnaître son engagement et son humanité, en donnant son nom au parvis de l'église de la Fraternité.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de dénomination du parvis de l'Église de la Fraternité
- **DONNE** le nom du Père Jean-François BERJONNEAU au parvis de l'église de la Fraternité
- **PROCÈDE** aux aménagements et à la signalisation nécessaires à cette dénomination

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20250929-D-25-09-01-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025